

MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 septembre 2013

Conseillers présents : Jean-Louis BARIOT, Maire
Jean MAZZONI, Claude RAGONNEAU, Pierre SCHMELZLE, Josette OSTERNAUD, Adjoint
Marie-Anne MATHEVET, Thierry MARTINAUD, Bernard VERNEY, Florence MALLEIN, Michel ENGELMANN,
André LACHAL, Chrystel TUNON, Fabrice DOREL, Gisèle JACQUEMET.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

I – VOIRIE 2014 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil le programme des travaux de voirie prévus en 2014. Le montant des travaux est estimé à 84 092 € HT et concerne l'aménagement des rues du Mas, du Plateau-Marchand, de Pré-Martin et des chemins de la Pourtière, de la Bégude et de l'accès à la rivière le Ternay dénommé « Chemin des Célibataires ».

Le Conseil municipal approuve le projet par 13 voix et 1 abstention et sollicite une subvention auprès du Conseil Général de la Loire au titre du programme voirie communale et rurale 2014.

II – TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION – LA CONDAMINE

Le conseil municipal, approuve le projet d'extension du réseau basse tension au lieu-dit la Condamine dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le SIEL.

TRAVAUX	Montant H.T	TAUX	PARTICIPATION COMMUNALE
Extension BT La Condamine	8 143 €	60 %	4 885 €

III – CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUES

Le Maire présente un projet de contrat d'assurances multirisques qui a été renégocié par Messieurs RAGONNEAU et ENGELMANN auprès de Monsieur BARBIN, agent général d'assurance ALLIANZ d'Annonay. Ce contrat, tout en améliorant la qualité des garanties propose un nouveau calcul de la cotisation annuelle ramenant cette dernière de 19 189.56 € à 10 238.15 €.

Le conseil municipal approuve le projet de nouveau contrat d'assurances et autorise le Maire à le signer.

IV – TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Le Conseil municipal décide de maintenir cette taxe instituée par délibération du 27 mars 2007 et modifie la durée de vacance nécessaire à l'assujettissement qui passe de 5 à 2 ans conformément à l'article 106 de la loi n° 2012-1509.

V – VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits suivant au Budget EAU/ASSAINISSEMENT :

Augmentation de crédits du compte 6541 (admission en non-valeurs) de 220 € par diminution de crédits du compte 673 (titres annulés) du même montant.

Le Conseil d'administration du CCAS approuve l'augmentation des dépenses du compte 60628 de 7 000 € et l'augmentation des recettes du compte 70688 de la même somme. Ces crédits se rapportent aux dépenses et recettes relatives au service de portage des repas.

VI – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption urbain sur les immeubles cadastrés :

- AE 246 Montée de Drevard
- AE 461 et 463 Pré-Battoir
- AD 128 rue de la Modure
- AB 64 Montée Saint-Ennemond
- AE 154 rue Vieille

Le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et 1 voix contre, d'exercer son droit de préemption sur l'immeuble cadastré AC 20, rue Neuve et d'acquérir cet immeuble au prix et conditions proposés par le vendeur soit 40 000 €. Cette acquisition permettra l'aménagement du carrefour entre la rue Peyronnet et la rue Neuve afin d'en améliorer la sécurité et la création d'un parking de proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 21 septembre 2013 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire



The image shows a blue ink signature of Jean-Louis Bariot, the Mayor of Saint-Julien-Molin-Molette. The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE' around the top edge and '42 (Loire)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a crescent moon and a star above. The signature is a fluid, cursive script.